

Le 2 décembre 2020

**Décision de la Présidente
n° 2020-61**

Objet :

Marché de travaux Chaponost
Lésignano - Travaux VRD phase
intermédiaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la décision du Président n° 2020-56 en date du 24 août 2020, par laquelle le marché de travaux de la rue Lésignano à Chaponost (Travaux VRD phase intermédiaire) a été attribué à l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne sise 24 rue du Lyonnais à Saint Priest (69800),
- Considérant la nécessité d'introduire 2 prix nouveaux au bordereau des prix unitaire pour permettre la bonne exécution des travaux,
- Considérant que l'ajout de ces prix nouveaux n'a pas d'incidence sur le montant du marché,

DECIDE

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 1 : D'approuver l'ajout de 2 prix nouveaux au bordereau des prix unitaires :

- PN1 : démolition de rocher au brise-roche à 130,00 € HT le m³
- PN2 : fourniture et pose de barrière provisoire à 39,00 € le mètre.

De signer le présent avenant ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN